

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES
Chancelier des Universités de Bretagne**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires; ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1: Pour la session 2024, sont désignés membres du jury du concours externe de recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

Président :

Monsieur Vincent LARZUL, secrétaire général adjoint en charge de l'organisation scolaire au Rectorat de l'académie de Rennes

Vice-présidente :

Madame Karine BISTER, cheffe de la division de la vie des établissements au Rectorat de l'académie de Rennes

Membres :

Madame Céline MANGARD, secrétaire générale du Collège La Roche Aux Fées à Retiers

Monsieur David LE CORRE, correspondant handicap auprès de la Direction des Ressources Humaines de l'Université de Rennes 2

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RENNES, le 3 avril 2024

Pour le Recteur et par délégation
Le chef de la division des examens et concours



Eric GELINEAU-ASSERAY